



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 11 janvier 2024 à 18 h 30, à la salle de réunion du 2^e étage de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Le conseiller Pierre Alexandre Morin est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Modification au calendrier des séances du conseil 2024 – Modification de la résolution numéro 340/01-11-2023

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

001/11-01-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 340/01-11-2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 340/01-11-2023 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 1^{er} novembre 2023, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le lieu où la séance ordinaire du 17 janvier 2024 est fixée;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'apporter une modification au calendrier des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

002/11-01-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024

De modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 17 janvier 2024	19 h	<u>Salle Cercle de la Gaieté 1550, chemin du Rapide</u>
Mercredi 7 février 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 6 mars 2024	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 3 avril 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 1er mai 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 5 juin 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 3 juillet 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 7 août 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 4 septembre 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 2 octobre 2024	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 6 novembre 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 4 décembre 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud

Qu'un avis public relatif à ladite modification soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 340/01-11-2023 adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Blanche Boivin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 32.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire